

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CM du 21 septembre 2017

Présents : Sophie BARDOT, Jean-Louis BELTRAMINI, Gérard CAGLINI, Roger CHARPY, Régis GROS, Emmanuel POULET, Guy PREVOST, Francis RIQUE et Cédric RENARD

Absent excusé : Patrick REGNIER

Secrétaire de séance : Guy PREVOST

Ne soulevant aucune observation, le procès verbal de la réunion du 20 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

1 – Décision modificative du budget principal :

Le service du contrôle budgétaire de la préfecture a décelé une erreur dans la section fonctionnement du budget principal 2017. Dans la somme affectée à cette section, le déficit d'investissement (83 270,91 €), n'a pas été pris en compte.

Pour maintenir l'équilibre de la section fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté au R002 aurait dû être de 259 961,44 € (343 232,35 € – 83 270,91 €).

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette décision modificative pour rectifier le budget 2017.

Le maire informe le conseil du montant des dotations de l'Etat dont la valeur n'était pas connu au moment du vote du budget : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, dotation aux élus locaux et taxes sur les droits de mutation.

2 – Eclairage public 2018:

Le conseil adopte le programme d'investissement 2018 pour l'éclairage public concernant la rénovation du réseau avec le remplacement des vieux lampadaires équipés de lampes à vapeur de mercure. Vingt nouveaux lampadaires LED seront installés dans les hameaux du Chêne, du Crot et dans le haut de la rue de Toucy.

Une subvention de 50% du montant des travaux est accordée par le syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY)

3 – Achat de terrain :

Lors du dernier conseil, le maire avait évoqué la possibilité d'acheter des parcelles cadastrées AC49, 50 et 52, d'une superficie totale de 2881 m², situées au-dessus du lavoir de Guervin. La famille ROGER a donné son accord de principe pour la vente de ces terrains à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide l'achat de ces terrains situés près de la salle des fêtes par 8 voix pour et une voix contre (Guy Prévost). Le conseil autorise le maire à négocier le prix de cession sur une base maximum de 1500 € l'hectare.

4 – Informations diverses:

4.1 Le Galopin.

Le bail commercial du Galopin s'est achevé le 31 décembre 2016 après deux prolongations successives de trois mois demandées par M. Riaboff et accordées par la commune.

Par la suite, le conseil a consenti l'autorisation à M. Riaboff de laisser son matériel de cuisine sur place jusqu'au 31 mars 2017 en contrepartie du paiement des charges et dans l'attente d'un repreneur.

A ce jour, 22 septembre 2017, le matériel est toujours sur place malgré une mise en demeure de la mairie de vider le bâtiment avant le 1^{er} juillet 2017.

En outre, il a été constaté que M. Riaboff continue épisodiquement et de manière tout à fait illégale de préparer des repas dans les locaux. M. Riaboff se conduit donc comme un squatter.

Devant ce comportement inadmissible et cette mauvaise foi, le conseil envisage une procédure judiciaire pour mettre un terme à cette situation.

Le conseil demande dans un premier temps la venue d'un huissier pour constater les faits.

Il demande aussi une estimation du matériel présent dans les locaux par un commissaire priseur pour un éventuel rachat (à un prix raisonnable) afin de faciliter l'installation d'un nouveau repreneur.

4.2 Incivilités.

Le maire informe le conseil des derniers forfaits commis par des ados désœuvrés et mal encadrés par leurs parents : Bris de glace sur le minibus, sur la voiture d'un habitant de la commune, sur le panneau d'affichage, ..etc.

Une plainte a été déposée en gendarmerie.

4.3 Travaux éclairage public

Le maire informe le conseil que vingt lampadaires viennent d'être remplacés par des LED aux Huchons, en Bagin, au Noues et rue de Saint-Aubin comme le prévoyait le programme 2017.

4.4 Travaux forêt communale.

Les subventions pour les travaux 2017 concernant les allées forestières ont été accordées. Le lancement des appels d'offres par l'ONF peut démarrer. Toutefois, les subventions pour les travaux forestiers 2016 n'ont toujours pas été versées. La mairie n'autorisera pas les travaux 2017 tant que ces subventions n'auront pas été perçues.

4.5 Toiture de l'église

Le maire informe le conseil de l'attribution de deux subventions pour la réfection de la toiture de l'église.

- une subvention de 68 169 € attribuée par l'Etat titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) soit 30% du HT
- une subvention de 8 985 € attribuée par le conseil départemental au titre du dispositif « Villages de l'Yonne »

Rappelons que le montant des travaux est estimé à environ 227 000 € H.T.

4.6 Compteurs « Linky »

ENEDIS (ex ERDF), concessionnaire de la distribution publique d'électricité pour laquelle la commune a transféré sa compétence au SDEY va engager en décembre 2017 le déploiement d'une nouvelle génération de compteurs, appelés compteurs «Linky», sur notre commune. Ils permettront de suivre sa consommation d'électricité en temps réel et de réaliser des opérations de gestion à distance, contrairement aux compteurs actuels.

Le déploiement sur la communauté de communes de l'Aillantais sera effectif fin 2018.

Devant les réticences et les polémiques engendrées concernant notamment la santé publique, la confidentialité des données collectées et l'éventuelle possibilité de piratage informatique de ce nouveau compteur, il est toujours possible d'interdire l'entrée de votre maison aux installateurs.

Toutefois, ceux qui auront bloqué l'accès devront probablement payer un surcoût lié à la relève du compteur. Surcoût dont le montant n'a pas encore été fixé.